

DÉCISION N° 17-098

**RELATIVE AUX CANDIDATURES AUX ELECTIONS DES DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DU
DEPARTEMENT DE BIOLOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

Le président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé le 11 octobre 2016 ;

Vu la décision 17-079 du 11 avril 2017 portant organisation des élections des directeur et directeur adjoint du département de biologie de l'ENS de Lyon ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Est candidat le binôme suivant aux élections des directeur et directeur adjoint du département de biologie :


- VOLFF Jean-Nicolas, candidat aux fonctions de directeur ;
- ALAZARD-DANY Nathalie, candidat aux fonctions de directrice adjointe.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 26 avril 2017

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

Diffusion :

- affichage à la date de la signature, sur les panneaux réservés à cet effet ;
- intranet, rubrique « informations institutionnelles » – « décisions du président ».

Modalités de recours contre la présente décision : en application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

